



ENREGISTREMENT

E02. INTERVENTIONS DE PREMIÈRE URGENCE

L'enregistrement : principes

Dans un système qualité, la traçabilité est une des composantes clés pour garantir une surveillance des pratiques et permettre l'amélioration continue.

L'enregistrement est un document qui permet de conserver des données en lien avec les activités. Les données renseignées peuvent avoir plusieurs fonctions :

- Permettre le suivi dans le temps d'éléments essentiels au bon fonctionnement de l'officine,
- Vérifier la réalisation effective de certaines tâches,
- Permettre le relevé des incidents,
- Conserver un historique des activités,
- Servir de preuves pour répondre à des exigences réglementaires.

Rappel: Tout pharmacien doit, quelque soit sa fonction et dans les limites de ses connaissances et de ses moyens, porter secours à toute personne en danger immédiat.

Commentaires pour un bon usage

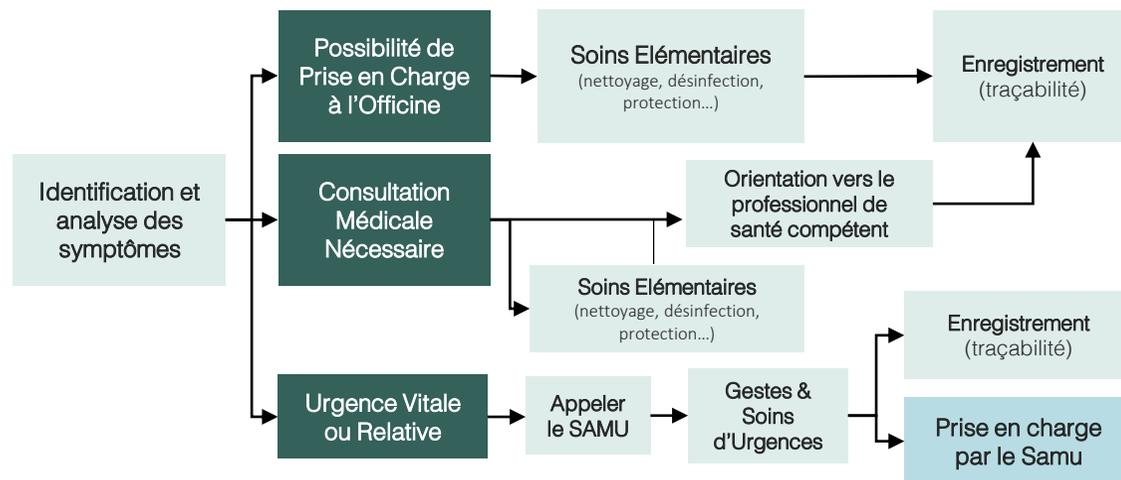
Finalité :

Le présent document sert à notifier :

- L'ensemble des actes de premiers secours réalisés à l'officine
- Les orientations des patients vers d'autres ressources du système de santé (médecin généraliste, médecin spécialiste, service d'urgence...)

Il contribue à protéger le pharmacien et son équipe en apportant une preuve de la prise en charge effective du patient.

Arbre Décisionnel :



Pharmacie :

